min de fer a tué le déplacement légendaire de Chantilly. Les chemins de fer font vivre le Grand Prix de Paris et s'engraissent des moissons de voyageurs qu'il sème.

« Paris est une enclume », a dit Victor Hugo ; oui, une enclume sur laquelle se forgent les modes, les bons mots, les renommées ; il fut même un temps où l'on y forgeait des idées. Mais les bons forgerons se font en plus rares.

Feu M. de Morny fut certainement, pendant un quart de siècle environ que dura son règne, un brillant forgeron. Il a beaucoup contribué à forger le Paris actuel, le Paris que nous avons encore, et qui survit au gouvernement à l'usage et à l'image duquel il avait été forgé. Sans M. de Morny, la *Dame aux Camélias* n'aurait peut être jamais été jouée, Offenbach n'aurait pas obtenu le privilège des Bouffes-Parisiens et le Grand Prix de Paris ne serait pas né, puisqu'il sortit un jour du cerveau fécond de l'élégant Jupiter du palais de la Présidence. Supprimez l'opérette, le Grand Prix et Marguerite Gautier, c'est tout un autre Paris. Peut-être serait-il meilleur ; je ne suis pas ici pour discuter la question ; à coup sûr, il serait différent.

C'est en 1863 que le Grand Prix de Paris a été couru pour la première fois et gagné par *The Ranger*, à M. Saville. Comme à Fontenoy, MM. les Anglais tirèrent les premiers.

Hortense Schneider était alors dans toute sa gloire, — est-ce assez loin de nous mon Dieu ! — et le duc de Gramont-Caderousse, qui n'avait plus que deux ans à vivre, qui, l'année précédente, avait tué Dillon en duel, — aux innocents les mains pleines ! — Caderousse était l'ignorance même en oscrime, — ressemblait déjà à un spectre qui aurait mis un gardénia à la boutonnière de son habit noir.

En 1863, celle qui devait être la *Belle Hélène* et la *Grande-Duchesse* faisait des infidélités au dieu de l'opérette. Elle jouait les *Diables roses* au Palais Royal. Le soir de la première représentation, quelqu'un dit à la diva en rupture d'Offenbach :

— Cela n'ira pas cinquante fois, cette machinette-là.

— Je parie que si.

— Combien ?

— Un louis, tout bêtement.

Les *Diables roses* allèrent aux nues les soirs suivants et devaient s'éterniser sur l'affiche. Le soir de la 51e, on apporte à Mlle Schneider, dans sa loge, le louis qu'elle avait gagné, mais ce louis était entouré de diamants et fixé à un bracelet qui en valait bien deux ou trois cents. L'histoire fit du bruit dans Landerneau, et c'était parmi ces demoiselles une rage de parier un louis *comme Hortense*. La victoire de *The Ranger* fit perdre quelque cavalier, qui avait parié avec une petite. Celle ci crut bien du coup, tenir son bracelet. Le perdant s'exécute et envoie dans un écrin quatre pièces de cent sous toutes nues. Voilà le pot au lait de Pichenette renversé.

Heureux temps ! ou ces simples historiettes défrayaient la cour et la ville !

De cette même année date, si je ne me trompe, la première représentation, sur le théâtre de la Présidence, si libéralement mis par M. de Morny à la disposition d'un amateur spirituel de sa connaissance intime qui signait Saint-Remy, de deux proverbes à la fois : *La Manie des Proverbes* (imité de Théophile Leclercq) et *Les bons conseils*. Ce dernier titre fut commenté.

— Pourvu que l'auteur soit plein de son titre et n'en donne jamais que des bons à l'Empereur ! disait l'entourage, fort empressé autour du duc, mais naturellement un peu jaloux de la faveur persistante dont il jouissait auprès du maître.

En 1863, les affaires du Mexique n'étaient pas encore devenues désastreuses, mais on les voyait sérieuses. C'était l'année de la prise de Puebla, qui rapporta du reste la blessure au futur général Douay, l'année où il écrivit, avec sa belle franchise française, dans la lettre où il annonçait à Paris le retour de sa jeunesse confisquée : « Tenez-moi prêtes des bagattelles simples et de bon goût. »

Dès la première année de sa fondation, le Grand Prix de Paris exerça une prodigieuse attraction sur nos voisins d'outre-Manche, et l'on peut dire que ce grand envahissement de notre fief par des toujours croissant de visiteurs britanniques, est venu démontrer à nos hôteliers, taller sur ou sous le détroit, ou passer à pied sec. Sans le Grand Prix de Paris, le projet de créer un tunnel sous-marin ou un passage à ciel ouvert ne serait vraisemblablement éclos que cinquante ans plus tard.

Lorsque le conseil municipal de Paris voulut, par haine pour le spéculateur du Grand Prix, supprimer les 100,000 francs fournis par la Ville, on a fait le calcul que, rien que par les droits perçus sur les vins et alcools qui entrent chez hôtes, en surcroît de la consommation ordinaire, pour désaltérer les gosiers ardents de nos visiteurs pendant la grande semaine, la Ville gagnait dix fois ce qu'elle donnait.

A présent, c'est M. Gravy qui occupe avec son auguste famille l'ancienne tribune impériale. Isabelle vend toujours ses fleurs. Isabelle a survécu à la dynastie dont, chaque année, le jour du Grand Prix, le chef passait à sa boutonnière la rose que lui offrait la bouquetière en titre du Jockey-Club.

En retour de sa fleur, il lui donnait invariablement une pièce de 100 francs, toute neuve, marquée au millésime de l'année. Isabelle a gardé la collection complète des beaux jetons d'or qu'elle a ainsi récoltés. Elle en a huit qui correspondent aux huit Grands prix qui furent courus sous l'Empire, et le chef actuel de l'Etat, dont on connaît les folles prodigalités, lui en offrirait huit fois mille francs qu'elle ne les lui céderait pas.

Mme la princesse de Metternich est de nouveau parmi nous depuis quelques jours : mais elle n'est plus qu'une princesse de passage, et son beau huit ressorts à caisse jaune manque au défilé des attelages, aussi bien que la calèche d'une tenue si correctement anglaise du duc et de la duchesse de Persigny et les daumants de M. Sewander. Ce dernier, nomme de grand mérite, très-sérieux, très-simple, bourgeois, d'ordinaire, en ses allures, avant de temps en temps des gogguettes de [illegible] l'on peut ainsi parier, et on le voit, un jour de Grand Prix, se payer le luxe d'un paqueur à cheval trottant devant sa voiture et faisant écarter les gens. Cela fit fort gloser.

Le Prince Impérial venait d'avoir ses sept ans quand fut fondé le Grand Prix de Paris. On va le courir pour la dix-neuvième fois. Il y aura trois ans qu'il pareil jour courut le bruit, alors faux et bientôt vrai, hélas ! de sa fin tragique.

Le plus beau bal du mois de mai 1865 fut donné par Mme la princesse de Sagan ; le 3 juin, on dansa chez Mme la comtesse de Nadaillac ; quelques jours plus tôt, Mme de Montgommery, la femme de l'heureux propriétaire de la Touques, gagnante du Derby, donna aussi les violons. Tout passe, tout change, tout meurt, et cependant c'est toujours la même chose. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus : si, c'est la fragilité des choses sérieuses ou la durée des frivoles.

DAGORAU

REVUE DES SCIENCES

Les *pyroscopes* ou appareils moniteurs des incendies. — L'incendie à bord d'un navire. — Incendies spontanés, incendies accidentels. — Chargements susceptibles de combustion spontanée : céréales, graines oléagineuses, charbon, débourrages de laines, chiffons. — Combustion de substances végétales fraîches par fermentation. — Incendies spontanés dans les soutes à charbon. — Fréquence de cet accident, explications qui en ont été données. — Phosphure d'hydrogène. — Oxydation des pyrites ou sulfures de fer du charbon. — Utilité d'un appareil traduisant au dehors l'état de la température des compartiments intérieurs d'un navire. — Essais tentés dans cette voie : tiges métalliques traversant les soutes à charbon et signalant au dehors l'accroissement de chaleur ; pyroscopes fonctionnant par fusion des pièces métalliques qui les constituent ; pyroscopes électriques. — Appareil fondé sur la fermeture d'un circuit galvanique par dilatation d'un fil métallique. — Appareils à galvanomètre de Ledieu.

—

On désigne sous le nom de *pyroscopes* des appareils très divers qui ont pour but de traduire par des signes sensibles l'élévation considérable de la température des milieux dans lesquels se prépare ou débute un incendie et de permettre d'y porter remède de bonne heure. M. Ledieu a entretenu récemment l'Académie des sciences de cette question dont on comprend tout l'intérêt pratique surtout pour les navires dont la sécurité est menacée à chaque instant par des incendies accidentels ou spontanés. L'incendie d'un navire en pleine mer est la plus sinistre des catastrophes qui puissent l'assaillir et l'on peut affirmer que bon nombre de bâtiments dont la disparition est constatée ont péri sous l'étreinte de ce fléau. La vigilance des règlements a éloigné le plus grand nombre des causes accidentelles d'incendie, mais les incendies spontanés sont pour les navires, une menace permanente et qui est bien plus réelle encore aujourd'hui que la substitution, de plus en plus générale, de la vapeur à la voile accumule dans les soutes des bâtiments des quantités considérables d'un combustible, la houille, susceptible, comme on sait, dans certaines conditions, de s'enflammer spontanément. M. Chevallier a rassemblé la plupart des faits de combustion spontanée de chargement, qui ont été recueillis et la lecture de son mémoire montre toute la gravité et la fréquence de ce danger.

On a vu des céréales, et particulièrement des avoines, embarquées sans être complètement sèches, s'échauffer au point de prendre feu. La chaux vive est dans le même cas si elle se trouve dans la cale au contact d'une quantité d'eau suffisante pour qu'elle s'hydrate en masse. Ce résultat n'a pas lieu de surprendre quand on songe que 20 parties de chaux vive et 16 parties d'eau développent, d'après Cadet-Gassicourt une température de 100 degrés centigrades. Au reste cette appréhension n'est pas simplement théorique. Le 3 juillet 1854, le chasse-marée l'*Aimable Rosalie*, de Nantes qui était chargé de quatre-vingts barriques de chaux vive prit feu et coula. La soude, la potasse, les copeaux de fer humide paraissent également susceptibles de prendre feu quand ils sont entassés en grandes masses. Le même accident a été causé à des chargements de bois mouillé, de nature à dégager de la fumée. On a vu, sur un navire anglais, un tonneau de cette substance prendre feu ; on put heureusement le retirer de la cale et le jeter à la mer. Les chiffons entassés, le fumier, le lin, ont déterminé quelquefois des incendies spontanés à bord des navires. C'est de cette façon que fut détruit, en 1867, le bâtiment français la *Fanny* dont le chargement de lin avait été embarqué humide. M. Chevallier cite un fait de combustion spontanée de pièces de terre entassées dans un magasin de distillerie : les toiles humides exposées au même accident : la poudre explosent souvent une température [illegible] à 50° et peut même prendre feu. Toutes les matières organiques imprégnées de substances grasses sont particulièrement exposées sous ce rapport et d'autant plus elles sont plus poreuses. C'est ainsi qu'un mélange d'huile de cachenavis et de [illegible] préparé pour peindre une [illegible] russe prit feu dans le port de [illegible] ; que du coton ou du [illegible] imprégnés d'huile siccatives et [illegible] d'huile de lin, s'enflamment très souvent d'eux mêmes. Golding et Humphries ont fait, à ce sujet, des expériences desquelles il résulte qu'un morceau de toile humectée d'huile de lin et renfermé dans une boîte, commence ordinairement à fumer trois heures après ; dès qu'on l'ouvre et qu'on donne accès à l'air, la combustion et l'incinération sont en quelque sorte instantanées. Les débourrages de laine grasse sont aussi susceptibles de produire des incendies ; les serges grasses et entassées sont dans le même cas. Les journaux ont signalé jadis l'arrivée à Dieppe d'un navire venant des côtes d'Espagne avec un chargement de laine suint et qui s'était vu forcer de relâcher avant le feu à son bord. En le déchargeant, on trouva que le pied du mât de misaine était presque complètement carbonisé : il fallut fermer les écoutilles ; les pompes maîtrisèrent l'incendie et l'on put continuer le déchargement. J'ai pu constater moi-même, pendant une traversée sur un navire de commerce chargé d'arachides ou pistaches de terre, que ces graines oléagineuses développaient une chaleur qu'on pouvait évaluer au moins à 50° c.

La chimie explique d'une manière très-satisfaisante cette combustion spontanée des matières grasses qui, divisées par des tissus divers (coton, toiles ou laines) ou par les matières végétales, sont dans des conditions favorables pour une prompte et facile oxydation. Il y a quelques années, à l'occasion d'un fait de combustion spontanée de pièces de bois, MM. Chevreul et Dumas ont entretenu l'Académie des sciences de faits analogues de combustion spontanée. Le dernier de ces savants a fait remarquer que le bois pourri et vermoulu peut quelquefois s'enflammer spontanément. Ne pourrait-on pas s'expliquer ainsi quelques incendies spontanés qui se sont déclarés à bord des navires et dont on a cherché vainement la cause ? M. Dumas [illegible], à ce propos, que des colis renfermant de la chaux et contenant des substances végétales [illegible] des matières sèches se sont pris feu sous ses yeux lorsqu'on les a ouverts. C'est là un fait de fermentation active. J'ai constaté moi-même des figues de Barbarie, emballées depuis huit jours dans du son, avant, en fermentant, donné à ce dernier une température telle que le [illegible] pouvait à peine la supporter et qu'une fumée épaisse s'en dégageait dès la caisse au moment où on l'ouvrit. La combustion spontanée des toiles enduites d'huile siccative et qu'en langage nautique on appelle des *graisses*, est un fait d'oxydation rapide qui se constate quelquefois dans nos arsenaux maritimes. En 1776, un grave incendie qui se produisit dans le port de Rochefort fut dû à l'inflammation spontanée de toiles imperméables de cette nature. Plus récemment, en 1850, des barils poudre en balles, placés dans un magasin élevé, qu'on s'empressa de les ouvrir. Le feu était dans ces balles, en les ouvrant, il en sortit une flamme épaisse. L'intérieur n'était point endommagé ; les endroits les plus brûlés étaient les plis, et principalement ceux serrés par la corde.

Le son grillé, le bois pourri sec, le blé et l'avoine mis en tas humide (pendant la guerre de Crimée, une goélette prit feu spontanément à Kamiesch dans ces conditions), les farines imprégnées d'eau, les vieux cordages entassés, les tourteaux de lin, complètent la liste des matières susceptibles, quand elles sont accumulées en grande masse dans les flancs des navires, d'y provoquer des incendies spontanés. De même aussi le charbon de terre, sous l'influence de l'humidité, quand il est embarqué par un temps de pluie ou quand les soutes qui le renferment ne sont pas étanches, et peut-être aussi par le fait de la chaleur qui lui est communiquée par les feux de la machine, prend feu assez souvent. MM. Ledieu et Ortolan, qui ont recherché les causes de cet accident, admettent qu'elles sont diverses. Mais la plus habituelle leur paraît être la température élevée résultant de l'oxydation des pyrites ou sulfures de fer que contiennent les houilles ; le dégagement du gaz hydrogène protocarboné ne peut devenir une cause d'incendie qu'au contact d'une flamme. Quant au phosphure d'hydrogène, ce gaz qui s'enflamme spontanément au contact de l'air, il n'est nullement probable qu'il intervienne dans la production de ces accidents. Ils ne peuvent du reste survenir que quand l'air des soutes à charbon est assez confiné pour qu'il ne puisse se rafraîchir, et l'on conçoit qu'il arrive à la longue à une température telle qu'un incendie spontané se produise.

Il y a là un danger permanent qui a, dès les débuts de la navigation à vapeur, appelé la sollicitude des règlements et ils prescrivent aux capitaines de faire examiner fréquemment l'état du combustible dans les soutes pour s'assurer qu'il ne s'échauffe pas. Mais la surveillance est faillible, elle peut se relâcher et mieux vaudrait avoir, à l'extérieur même de la cale, un moyen de constater d'une manière permanente la température de la houille. Il y a quelques années, M. Le Roy de Méricourt m'avait suggéré la pensée (et elle semble très réalisable) qu'un système de tiges métalliques traversant horizontalement les soutes à charbon et venant faire saillie au dehors pourrait utilement indiquer leur température intérieure. C'est par le fait, l'idée des pyromètres qui sont en usage dans les fours à porcelaine.

L'électricité, dont les applications se multiplient tous les jours, semble devoir résoudre le problème. L'idée première des appareils divers qui ont été imaginés pour avertir de l'imminence d'un incendie est de confier à la dilatation, sous l'influence de la chaleur, le soin de fermer un circuit voltaïque et, par ce fait, de mettre en jeu une sonnerie. C'est ainsi qu'on a imaginé un pyroscope consistant dans un thermomètre à mercure à gros réservoir ; un fil métallique pénètre par soudure dans la boule du thermomètre, l'autre s'y introduit par le tube et reste à la température ordinaire, à une certaine distance du mercure ; ce fil, traversant une soute à charbon, en prend la température et se dilate à mesure que celle-ci s'élève : sa dilatation mesure exactement l'accroissement de chaleur et, quand il est arrivé à un point compromettant, ce fil atteint le mercure et le circuit voltaïque est fermé. Cet appareil est ingénieux, mais le mercure émet des vapeurs, mêmes à de basses températures, comme M. Merget l'a montré, et la couche métallique qui revêt l'intérieur du tube peut lui communiquer des propriétés conductrices. M. Ledieu pense que l'on pourrait utiliser comme principe de construction des moiteurs d'incendie la propriété qu'ont les liquides de devenir plus ou moins bons conducteurs de l'électricité suivant leur température. Une pile et deux circuits, l'un tenu dans le compartiment à surveiller, l'autre placé en dehors, aboutissant chacun aux bornes d'un même galvanomètre. Lui enverraient, dans les circonstances ordinaires, deux courants très faibles, de sens contraires et d'égale intensité : la température intérieure augmente-t-elle, l'aiguille du galvanomètre se met en mouvement et, arrivée à un certain point, fait partir une sonnerie.

M. Ledieu propose cette idée aux constructeurs de pyroscopes, et l'on ne saurait véritablement contester que la solution de ce problème s'impose d'urgence à l'imaginative des chercheurs. Ce ne sont pas, en effet, seulement les navires qui en profiteraient : partout où des incendies spontanés ou accidentels peuvent se produire, ces appareils, sans écarter certainement toute cause de danger, procureraient une sécurité relative. Il ne faudrait pas que l'émotion suscitée par les lamentables catastrophes des incendies récents du théâtre de Nice et du *Ring-Théâter* de Vienne s'éteignît peu à peu avec le temps et passât sans profit pour l'humanité.

FONSSAGRIVES

INFORMATIONS

MORT DE GARIBALDI

Caprera, 3 juin.

Quelques minutes avant sa mort, Garibaldi demanda à plusieurs reprises si le vapeur qui devait amener le docteur Albanese était en vue.

La réponse ayant été négative, le général parut très affligé. Il demanda ensuite des nouvelles de son fils Manlio. Quelques instants après, il expira.

Le salon a été transformé en chambre ardente.

Le général est revêtu du poncho blanc qu'il portait ordinairement ; il a la tête couverte de son bonnet de velours brodé.

Un piquet de marins du *Garibaldi*, avec un officier, fait le service d'honneur.

La lettre de Naples

C'est Garibaldi qui écrivait la lettre suivante comme son testament politique, il y a trois mois à Naples :

« Naples, 9 mars 1882.

» Mon très cher Léo Taxil,

» C'est fini, votre République à calotte ne » trompera plus personne. L'amour et la vénération que j'avais pour elle SE SONT CHANGÉS EN MÉPRIS.

» Votre guerre tunisienne est *une honte*. Si le » gouvernement italien commettait la bassesse » de reconnaître le fait accompli, il serait bien » méprisable, de même que lâche serait la nation qui tolérerait un gouvernement pareil.

» Vos FAMEUX GÉNÉRAUX, qui se sont » laissé mettre en cage par les Prussiens, dans » des wagons à bestiaux, et emmener ainsi en » Allemagne après avoir *abandonné à l'ennemi* » *un demi-million de vaillants soldats*, font » aujourd'hui les rodomonts contre les faibles » et innocentes populations de la Tunisie, qui » ne leur doivent rien et ne les ont offensés en » aucune manière.

» Vous connaissez les dépêches qui annoncent : Le général en chef a livré bataille ; tel » général a fait une brillante *sortie* : il a détruit trois villages, abattu mille mûriers, volé » deux cents bœufs, séquestré deux mille moutons, etc., etc. Si l'on avait l'impudence d'insérer ces télégrammes dans la belle histoire de » France, *il faudrait les brûler* AVEC LE » BALAI DE CUISINE *trempé dans la* » *fange*

» GARIBALDI. »

M. Cambon

Paris, 3 juin.

Notre ministre résident à Tunis, M. Cambon, ne devait passer qu'une quinzaine de jours à Paris.

Mais, par suite des circonstances, les conférences qu'il devait avoir avec le président du conseil au sujet de la réorganisation des divers services de la Régence ayant été ajournées, M. Cambon prolongera son séjour à Paris jusque vers le milieu du mois de juin courant.

Les conférences de notre ministre avec M. de Freycinet doivent, nous l'avons dit, rouler en partie sur la question financière.

Nous croyons pouvoir dire qu'après avis du ministre des finances, la solution qui consisterait à mettre à la charge de la France la dette tunisienne s'élevant aujourd'hui à 125 millions, a été formellement repoussée.

Il est probable, pour ne pas dire certain, que l'on maintiendra le *statu quo*, c'est-à-dire le contrôle sur les finances du Bey, au moyen d'une commission internationale. Mais il est question de réorganiser cette commission de manière à augmenter les garanties des porteurs de la dette tunisienne.

Tunis, 3 juin

Les projets de M. Cambon seraient immenses, s'il fallait croire tous nos confrères. Il serait chargé par le gouvernement de la République française d'inviter officiellement le bey de Tunis à venir en France.

On parle aussi, mais tout bas, d'un certain plan qui, *s'il réussissait*, aboutirait à hisser M. Cambon à la place du bey.

N'insistons pas, et hâtons-nous de dire que tous ces beaux projets ont germé dans le cerveau de M. Ferry, qui, s'il revenait au pouvoir, réclamerait l'annexion de la Tunisie. Ce serait son premier acte, disait-il. Parbleu ! je le crois bien : une insanité.

Le 14 Juillet

M. Goblet, ministre de l'intérieur, désireux de donner à la « fête nationale » tout l'éclat que comporte cette « grande manifestation française », vient d'inviter les préfets à lui adresser un état des communes dont le budget ne permet pas de faire les dépenses nécessaires. Une subvention sera accordée à ces communes pour subvenir aux frais de décorations et d'illuminations. Cette subvention sera prise sur le fond affectés à cet effet au budget du ministère de l'intérieur.

L'académie française

Paris, 3 juin.

L'Académie française a décidé que la séance publique annuelle sera reculée au 6 juillet. M. Nézières prononcera le discours sur le esprit de vertu ; M. Camille Doucet lira son rapport général sur les concours de l'année.

L'Académie a, en outre, fixé à jeudi prochain l'élection qui doit donner un successeur au regretté Charles Blanc. Parmi les candidats, nous citerons MM. Ch. de Mazade, Ed. Pailleron, Michiels, de Cosnac.

Sans aucun doute, la lutte sera entre les deux premiers, et à l'heure présente l'issue en est fort douteuse. Jeudi prochain aura lieu également l'élection du successeur de M. Auguste Barbier. M. Perraud, évêque d'Autun, paraît être jusqu'ici le seul candidat pour ce fauteuil.

La myopie des étudiants

On se préoccupe, dit-on, au ministère de l'Instruction publique, de la trop grande quantité de jeunes gens devenant myopes au cours de leurs études ; ainsi que cela se pratique en Angleterre, on proposerait de changer en bleu la couleur blanche du papier et d'imprimer en plus gros caractères les livres classiques.

Il faut ajouter qu'en Angleterre les enfants n'ont que sept heures de travail par jour, soit de classe, soit d'étude. Tout le reste du temps se passe en récréation ou à des exercices du corps. Les autres études pour les arts d'agrément ne sont jamais prises sur les heures de récréation.

Le cas de M. Camescasse

Paris, 3 juin.

M. Camescasse n'en a point encore fini avec les troubles du quartier Latin.

Outre l'interpellation qui a lieu aujourd'hui à la Chambre, le préfet de police aura à compter avec le meeting de demain.

Organisé par la fédération générale des radicaux, anti-opportunistes de la Seine, ce meeting, essentiellement populaire, s'ouvrira à deux heures, dans la salle Molière, rue Quincampoix.

L'acquittement de l'abbé Mulot

Amiens, 3 juin.

Le tribunal d'Amiens vient de rendre un jugement fortement motivé qui acquitte complètement M. l'abbé Mulot, curé de Saint Leu, poursuivi correctionnellement à la suite de calomnies odieuses.

La justification est éclatante et soulage la conscience publique indignée.

Les troubles du Quartier Latin Condamnations

Paris, 3 juin 9 h. 10 s.

Le jugement du tribunal contre les étudiants inculpés de tapage nocturne et d'outrage aux agents dans la soirée du 25 mai, condamne Lévy à 6 jours de prison, Guignard à 15 fr. d'amende, Lefebvre et Barcelon à 1 fr., de Courcelles et Molena à 100 fr., Vaillant à 25 fr., Beaumorst à 25 fr. Cinq étudiants ont été acquittés.

A la sortie du tribunal une ovation a été faite à Rochefort.

L'interpellation au Sénat sur les affaires d'Egypte

Paris, 3 juin, 11 h. 50, soir.

Il est toujours question d'une interpellation prochaine au sénat, sur l'Egypte.

ÉTRANGER

Affaires d'Egypte

Nous sommes en mesure de reproduire le texte authentique des trois propositions indiquées par le gouvernement français comme devant servir de bases à la conférence de Constantinople, dans l'invitation à cette conférence qui a été adressée aux puissances :

1° Maintien des droits du sultan et du khédive, ainsi que des engagements internationaux et des arrangements qui en résultent, soit avec la France et l'Angleterre, soit avec ces deux nations réunies aux autres puissances ;

2° Respect des libertés garanties par les firmans du sultan ;

3° Développement prudent des institutions égyptiennes.

Nous recevons de notre correspondant la dépêche suivante :

Le Caire, 3 juin, 10 h. 30, matin

» La combinaison Ragheb a échoué.

» Derwish Pacha est parti hier de Constantinople pour Alexandrie.

» La réserve du langage de M. de Freycinet, comparée à la netteté des déclarations de M. Gladstone cause ici des inquiétudes.

» On redoute les effets que pourront produire la diversité des intérêts de l'Autriche et de l'Italie et les intrigues de la Porte à la conférence.

—

Il manque encore l'adhésion de la Russie et de l'Italie à la conférence, mais on n'en doute pas.

Les pavillons de toutes les puissances sont aujourd'hui représentés dans les eaux d'Alexandrie.

Nominations autrichiennes

Vienne, 3 juin, 9 h. 40 mat.

La *Gazette de Vienne* publie les nominations du comte de Wimpffen au poste d'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, du comte Ludolf comme ambassadeur près la cour d'Italie, et de M. Dubski comme ministre plénipotentiaire à Madrid.

La Chambre italienne et la mort de Garibaldi

Rome, 3 juin

Le président Farini propose de suspendre les séances de la Chambre jusqu'au 12 juin, en l'honneur de Garibaldi, de prendre le deuil national pendant deux mois, et d'envoyer une députation à ses funérailles. M. Depretis dépose des projets tendant à ajourner au 18 juin la fête nationale, à célébrer les funérailles de Garibaldi aux frais de l'Etat, à ériger un monument national avec le concours de l'Etat, et à assigner une pension de 10,000 francs à sa veuve et à chacun de ses cinq enfants.

La Chambre adopte ces différents projets à l'unanimité.

Les Chambres italiennes et la mort de Garibaldi

Rome, 3 juin, 11 h. 25, soir.

Le Sénat a adopté les mêmes résolutions que la Chambre, au sujet de la mort de Garibaldi.

DERNIÈRE HEURE

LA MORT DE GARIBALDI

Paris, 4 juin.

Les journaux de ce matin publient la lettre de Garibaldi à Léo Taxil — lettre que nos lecteurs connaissent.

Rome, 4 juin.

Dans son testament, Garibaldi recommande à sa femme de faire procéder à la crémation de son corps.

La question égyptienne

Constantinople, 3 juin.

Le ministre des affaires étrangères a déclaré aux ambassadeurs que l'envoyé turc en Egypte a mission de maintenir le *statu quo* et de rétablir l'autorité du Khédive.

Il est certain que la porte refusera d'assister à la conférence.

Le Caire, 3 juin.

Trente Cheiks auraient offert 30,000 Bédouins au Khédive, pour l'aider à résister à Arabi-Bey. Le Khédive refuse, en attendant Derwischcha.

Bulletin du Commerce

Cotons

Le Havre 3 juin.

Cotons (clôture). Calmes, prix sans changement. Vente de la journée 1500 balles.

Liverpool, 3 juin.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée [illegible] balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 8000 pour la consommation.

Marché calme au cours précédents.

Produits divers

Anvers, 3 juin.

Pétroles marché calme, prix sans changement. Graines calmes, offres nombreuses, prix faibles. Pétrole tendance ferme peu d'affaires. Disp. 17 3/4, courant 17 3/4 juillet 18 ; août 18 1/2, sept. 18 7/8 ; oct. 00/00 ; 4 dern. 19 0/0.

Sucre tendance calme.

Disp. 5 5/16.

Cafés. 50.12.

Cafés calmes, tendance faible. On a vendu 100 sacs Santos à 20 1/2 cents le 1/2 kilo acq.

Londres, 3 juin.

Blé très chaud.

Cargaisons flottantes.

Marché très calme, vendeurs pour Australie à 50 [illegible]

Cargaisons arrivées 1, à vendre 8.

Londres, 3 juin.

Sucres bruts calmes prix fermes.

Sucre de betterave calme.

Sucres raffinés plus calmes.

Sucres en pains très fermes.

Sucres cristallisés calmes, prix fermes.

Nantes, 3 juin.

Sucres marché calme. On a vendu 150 sacs Réunion, 150 barriques, 320 quarts et 50 sacs Antilles français.

Sur cote sucres de toutes provenances 59 à 59.50 les 100 kilos.

Cafés. On a vendu 25 ballottins réunion rond à prix secrets et 50 sacs Santos également à prix secret.

Saint-Pétersbourg, 2 juin.

Change Paris 2 fr. 55 3/4 pour un rouble.

Marseille, 2 juin.

Affaires nulles. Importations 12.341 qtx.

Graines oléagineuses Marché calme prix sans changement. On a vendu 15,10 qtx. disp. dont 10,000 livrer : Arachides Gambie tombonne 26,75 ; Sésames Jaffa, [illegible] ; Arachides Bonlam 22,25 et 22,50 ; lins Russie, [illegible] ; Lins Calcutta, livraison juin [illegible] les 100 kilos.

Huiles calmes prix fermes. On a vendu 200 qtx. huiles Ibraïla de 22 à 3 ; dito tries, à 27 les 100 k.

Mercuriale des Halles de Roubaix

DU 3 JUIN

	Nombre de colis	Nombre de kg.	Nombre de pièces vendues	Octroi	Sommes perçues
[illegible]	791	14.331	1.000	642.99	10700.80
[illegible]	»	»	»	»	»
[illegible]	»	»	»	»	»
[illegible]	»	»	»	»	»
[illegible]	»	»	»	»	»
Total	791	14.331	1.000	642.99	10700.80

Prix moyen de vente des Légumes, etc.

[illegible]	0 fr.	Fromage Romatour et Limbourg le k°	0 fr. 60
[illegible]	0 fr.	Echalottes le k°	0 fr. 00
[illegible]	0 fr.	Huîtres d'Arcachon de 0 fr. 00 à 0 fr. 00 le 000	
[illegible]	0 fr. 50	Huîtres Marennes de 0 fr. à 0 fr. le 000	
[illegible]	1 fr. 50		

Le Contrôleur des Marchés,
DELOBEL.

Le Maire,
EMENT, adj.

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 3 juin 1882.

HUILE DE COLZA		4 d'octobre.	63 50 à ..
(100 kil. disponibles)		SUCRES RAFFINÉS	
Courant	70 50 à ..	Disponible.	115 .. à 116 ..
Juillet-août	71 25 à ..	FARINES 9 MARQUES	
Juillet-oct.	73 50 à ..	(163 hect., d., c., esc., 1/2	
HUILES 3/6 LIN		Courant	62 10 à ..
Courant	55 75 à ..	Juillet	62 .. à ..
Juillet-août	59 50 à ..	Juillet-août	61 75 à ..
Oct.-janv.	61 50 à ..	4 derniers	58 15 à ..
SPIRITUEUX		MARQUE CORBEIL	
(100 kil. disp., 86 c., esc. 70 k.)		(159 h.)	65 .. à ..
Courant	49 .. à ..	BLÉS	
Juillet	50 75 à ..	77/75 k., s. esc. comptant	
Juillet-août	52 75 à ..	Courant	20 50 à ..
4 derniers	55 50 à ..	Juillet	20 .. à ..
SUCRE SACCHARIN, 3/6		Juillet-août	20 50 à ..
(100 0/0)		4 derniers	27 25 à ..
Nord 1882 ct.	60 25 à 60 50	SEIGLES	
Sucre 3 NAINS		70/72 k., s. esc. comptant	
Courant	67 75 à ..	Courant	18 50 à ..
Juillet	68 25 à ..	Juillet	18 50 à ..
Juillet-août	68 50 à ..	Juillet-août	18 25 à ..
		4 derniers	18 25 à ..

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Au Jeudi 1er Juin 1882, au matin

ACTIF

Encaisse de la Banque	2.087.969.210 17
Comptes courants hier à recevoir	2 848 994 63
Portefeuille de Paris : Commerce	464.385.023 85
Portefeuille des succursales : Effets de commerce	503.509.068 ..
Avances sur lingots et monnaies	39.789.000 ..
— — — succursales	8.500.000 ..
Avances sur titres	175.730.328 ..
— — succursales	128.678.811 ..
Avances à l'Etat	80.000.000 ..
Fonds de la réserve :	
Fonds au 17 mai 1881 (a)	10.000.000 ..
Fonds versés des départements (b)	2.800.000 ..
Réserve disponible	30.641.167 84
Rentes immobilisées (c)	260.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	8.000.000 ..
Immeubles des succursales	6.717.180 ..
Dépenses d'administration	2.385.502 75
Emploi de la réserve spéciale (e)	9.997.441 16
Monnaies italiennes en dépôt	16.784.080 50
Divers	55.304.831 55
	3.890.941.238 40

PASSIF

Capital de la Banque	182.500.000 ..
Bénéfices en addition au capital	8.002.313 54
Réserves mobilières :	
Loi du 17 mai 1881 (a)	10.000.000 ..
Fonds des départements (b)	2.480.750 14
Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000 ..
Réserve immobilière (d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale (e)	9.997.441 16
Billets au porteur en circulation	2.094.481.955 ..
Avances de valeurs transférées ou négociées	7.776.614 57
Billets à ordre et récépissés	31.552.979 17
Comptes courants du Trésor	454.834.721 18
Comptes courants de Paris	355.135.570 85
— — des succursales	58.703.818 ..
Dividendes à payer	1.724.813 ..
Effets non disponibles	... ..
Escomptes et intérêts divers	29.847.558 78
Réescompte du dernier semestre	5.141.679 46
Divers	25.136.010 55
	3.890.941.238 40

Décomposition de l'encaisse au 1er Juin 1882

Or	931.218.375 52
Argent	1.156.750.854 65
	2.087.969.210 17

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse or	61.131.650 ..
Encaisse argent	601.650 ..
Avances	12.000.000 ..
Fonds de la réserve	4.000.000 ..
Circulation des billets	7.000.000 ..
Comptes courants du Trésor	80.000.000 ..
DIMINUTION	
Comptes courants particuliers	17.000.000 ..

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 25,660 Obligations

DE LA COMPAGNIE DE
CHEMINS DE FER ET DE NAVIGATION

D'ALAIS AU RHONE

ET A LA MÉDITERRANÉE

Société anonyme au capital de 20 millions

Les présentes obligations sont créées en vertu d'une autorisation ministérielle, en date du 8 mai.

Ces obligations sont remboursables à 500 fr., en 76 ans. Le 1er tirage aura lieu cette année, 1882.

Elles rapportent un intérêt de 15 fr. par an, payables par semestre, les 1er juillet et 1er janvier. Le premier coupon de 7 fr. 50 sera payé le 1er juillet prochain.

PRIX D'ÉMISSION 297 FR. 50

PAYABLES : (100 fr. en souscrivant ;
(197